



DOSSIER DE PRESSE

Juillet 2022

PASSE A POISSONS DE VILLEBOIS

UNE REALISATION PARTENARIALE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE PISCICOLE



« Rétablir la continuité écologique du fleuve et permettre aux poissons de remonter et de dévaler le Rhône est un axe fort de la stratégie environnementale de CNR. Pour répondre à cet enjeu majeur, une nouvelle passe à poissons est en service depuis le mois de décembre 2021 à Villebois. Elle permet d'assurer avec succès la continuité piscicole sur plus de 100 km de linéaire de cours d'eau sur le Haut-Rhône. 5 mois après sa mise en service, plus de 20 000 poissons l'ont déjà empruntée et différentes espèces ont été recensées. Cette passe à poissons constitue le 17^{ème} ouvrage réalisé par CNR en partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau, dans le cadre de ses Missions d'Intérêt Général, actions volontaires en faveur de la Vallée du Rhône. Elle confirme ainsi l'engagement de CNR pour accélérer la transition écologique des territoires ».

Laurence Borie-Bancel, Présidente du Directoire de CNR

« La renaturation du Rhône, et notamment la libre circulation des espèces piscicoles sur l'axe Rhône, sont des enjeux forts du bassin Rhône-Méditerranée, en vue de la reconquête du bon état des milieux aquatiques et de la biodiversité. Avec une aide de plus de 2,6 M€, l'agence de l'eau est fière d'avoir soutenu la réalisation de la passe à poissons de Villebois qui contribue à rétablir la continuité écologique sur un linéaire du Rhône de plus de 100 km. Cet aménagement ambitieux s'inscrit dans le programme d'actions du plan partenarial Rhône-Saône, qui depuis 2007 permet progressivement que le Rhône redevienne plus naturel et plus accueillant pour la faune et la flore »

Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Contacts presse :

Béatrice Ailloud - b.ailloud@cnr.tm.fr - +33 6 07 27 46 07 / Romain Jacquet - r.jacquet@cnr.tm.fr - +33 6 74 79 10 00

La passe à poissons de Villebois (Ain) est la 17^{ème} réalisée par CNR au titre de ses Missions d'Intérêt Général et la première construite sur le cours principal du Haut-Rhône français. D'une longueur développée de 250 mètres, elle est conçue pour favoriser les déplacements de la truite fario, de l'ombre commun et du brochet, principalement, et ainsi la recolonisation du fleuve et de ses affluents.

La passe à poissons de Villebois constitue un ouvrage majeur et emblématique sur le Haut-Rhône qui permet de rétablir la continuité piscicole sur un linéaire de cours d'eau supérieur à 100 km. Répondant pleinement aux objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et la déclinaison de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA), elle illustre la volonté et l'engagement de CNR en faveur de la continuité écologique*.

Représentant un investissement total de 7 millions d'euros, elle est le fruit d'un partenariat et d'un cofinancement entre CNR, maître d'ouvrage et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Un programme démarré en 2013

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (ci-après : LEMA) a réformé les anciens classements issus de l'article 2 de la loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique (« rivières réservées ») et de l'article L 432-6 du Code de l'environnement (rivières classées « échelles à poissons ») pour donner une nouvelle dimension à ces outils réglementaires en lien avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

La LEMA a institué un nouveau classement des cours d'eau avec deux listes établies pour chaque bassin ou sous-bassin.

L'article L. 214-17 du code de l'environnement prévoit qu'une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux appelée « liste 2 » dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs est établie pour chaque bassin. Tout ouvrage situé au sein des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux intégrés au sein de cette liste 2 doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant à l'issue d'un délai de cinq ans après la publication de cette liste.

L'arrêté préfectoral n° 13-252 du 11 septembre 2013 fixe la liste des tronçons de cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée dans le périmètre desquels les ouvrages existants doivent assurer, à échéance du 11 septembre 2018, le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Plusieurs tronçons du Rhône et affluents (confluence) ont été classés en Liste 2 : un secteur à l'aval connecté avec la mer et un secteur sur le Haut-Rhône entre l'aval de Bregnier Cordon jusqu'à l'amont de Pierre-Bénite. Sur ce secteur, après la rivière de contournement du barrage de Jons et la réalisation de la passe à poissons de Villebois, il ne restera que deux ouvrages à rendre franchissables pour restaurer la continuité écologique sur l'ensemble de ce tronçon du Rhône.

**La notion de continuité écologique, est introduite dans l'annexe V de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, comme un élément de qualité pour la classification de l'état écologique des cours d'eau. Cette directive fixe aux États membres de l'Union Européenne un objectif de non-dégradation et d'atteinte du « bon état écologique » des cours d'eau à l'échéance de 2015, 2021 voire 2027, suivant les cas.*

La réalisation de cet ouvrage exceptionnel et le choix du site ont été préconisés par l'OFB (Office Français pour la Biodiversité, anciennement Agence Française pour la Biodiversité).

Contacts presse :

Béatrice Ailloud - b.ailloud@cnr.tm.fr - +33 6 07 27 46 07 / Romain Jacquet - r.jacquet@cnr.tm.fr - +33 6 74 79 10 00

Afin d'étudier les enjeux de continuité écologique pour chacun des ouvrages sous responsabilité CNR situés au sein de tronçons de cours d'eau classés en liste 2, CNR a conduit en lien avec ses directions territoriales une étude « diagnostic des enjeux des cours d'eau classés et de la franchissable piscicole » en 2015.

Depuis, deux ouvrages ont été réalisés sur les neuf que compte le programme (confluence du Rhône avec la Cèze et avec Ouvèze provençale). En 2021, Villebois constitue la 3^{ème} passe à poissons réalisée dans le cadre de ce programme. En 2022, les travaux sur le Dolon aval ont été lancés, ils devraient aboutir en octobre 2022.

Un projet partenarial

La réalisation de la passe à poissons de Villebois s'intègre dans l'enjeu global du bassin Rhône-Saône de restauration de l'axe migratoire, mis en œuvre de manière concertée et associant l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, CNR, l'Office Français de la Biodiversité, la DREAL de Bassin Auvergne Rhône-Alpes et l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée.

CNR a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet, également soutenu par le Plan Rhône Saône.

Sa réalisation (études et travaux) a représenté un investissement total de 7 millions d'euros. Elle est cofinancée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (40 %) et CNR (60 %).



Contacts presse :

Béatrice Ailloud - b.ailloud@cnr.tm.fr - +33 6 07 27 46 07 / Romain Jacquet - r.jacquet@cnr.tm.fr - +33 6 74 79 10 00

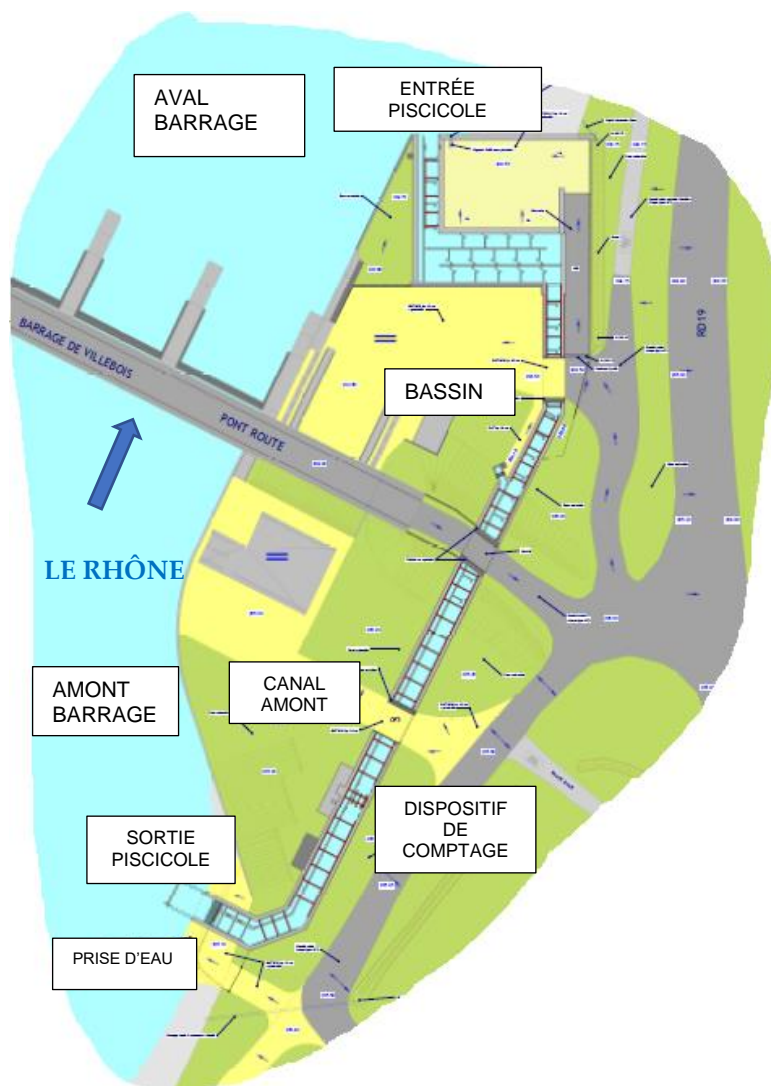
La passe à poissons, un ouvrage imposant

La passe à poissons de Villebois est la seule construite sur le cours principal du Haut-Rhône qui affiche à cet endroit un débit moyen de 450 m³/s. L'ouvrage est situé en rive droite du barrage de Villebois. Sa longueur totale de 250 mètres permet aux poissons de franchir les 7,70 mètres de hauteur de chute, dans le sens de la montaison mais aussi de la dévalaison.

Un débit de 0,8 à 1,30 m³/s circule dans la passe. Il est complété d'un débit dit « d'attrait » de 1,2 à 1,6 m³/s pour inciter les poissons à l'emprunter.

• Descriptif de la passe à poissons de Villebois

On trouve d'amont en aval la succession d'ouvrages suivants :



Pour la passe à poissons :

- une prise d'eau équipée d'une grille « mailles larges » (barreaux espacés de 30 cm) laissant passer les poissons, et d'organes de vantellerie (vanne/batardeau amont),
- un canal d'aménée de 80 m de long intégrant un ouvrage de vidéo-comptage des poissons,
- une succession de 30 bassins de 4 m x 2.8 m équipés d'une fente de 40 cm de large,
- un batardeau aval.

Pour le prélèvement du débit d'attrait

- une prise d'eau équipée de grille « mailles large » (barreaux espacés de 30 cm) retenant les corps flottants et vanne/batardeau amont,
- un canal d'aménée amont de 100 m environ à ciel ouvert prolongé par une partie enterrée sur 35 m puis par un canal de restitution de 27 m de longueur, à l'aval, jusqu'à l'entrée piscicole,
- un ouvrage de régulation de débit.

Ce dispositif présente l'avantage de fonctionner en continu pour un débit du Rhône compris entre l'étiage (160 m³/s) et un débit de crue de 760 m³/s, soit plus de 85 % du temps.

Contacts presse :

Béatrice Ailloud - b.ailloud@cnr.tm.fr - +33 6 07 27 46 07 / Romain Jacquet - r.jacquet@cnr.tm.fr - +33 6 74 79 10 00



- **Dispositif de mesure et de vidéo-comptage**

La technique de comptage consiste à filmer les poissons franchissant l'ouvrage le long de couloirs (en béton) accueillant des caissons amovibles, les poissons se détachant sur un fond lumineux (panneaux en rétro-éclairage). Les vidéos sont ensuite visionnées et analysées par des spécialistes en écohydraulique pour évaluer les espèces, l'âge et le nombre des individus filmés.

Cet ouvrage de comptage est réalisé sur un îlot central :

- pour que la vitesse dans l'ouvrage de comptage soit proche de la vitesse maximale des poissons afin qu'ils ne stagnent pas au droit des caissons,
- pour permettre l'éclairage de l'eau afin de visualiser les poissons (rétro-éclairage) y compris dans des conditions dégradées (matières en suspension).

Toutes les passes à poissons du Rhône font l'objet d'un suivi piscicole avec les Fédérations Départementales de pêche, l'OFB et l'association Migrateurs Rhône Méditerranée.

Depuis la mise en service de la station de vidéo-comptage de Villebois le 1^{er} décembre 2021, plus de 20 000 passages d'individus ont été enregistrés en 5 mois, et 12 espèces ont été recensées : chevesne, hotu, gardon, brochet, rotengle, ablette, barbeau fluviatile, truite fario et arc-en-ciel, saumon de fontaine, brème commune, spirilin.



Contacts presse :

Béatrice Ailloud - b.ailloud@cnr.tm.fr - +33 6 07 27 46 07 / Romain Jacquet - r.jacquet@cnr.tm.fr - +33 6 74 79 10 00

Un chantier démarré en 2020, générateur de retombées économiques locales

Les travaux ont débuté en juillet 2020, les tests de mise en eau effectués sur mi-juillet 2021, et la mise en eau définitive a eu lieu en décembre 2021. Le chantier s'est terminé par les travaux d'intégration paysagère des ouvrages.

Pour réaliser la passe à poissons de Villebois et les opérations environnementales associées, ce sont environ 20 entreprises dont 90 % d'entreprises rhodaniennes qui ont participé au chantier.

Ce projet de territoire a permis ainsi de redistribuer localement une partie de la richesse générée par le Rhône et de contribuer, grâce aux Missions d'Intérêt Général, au maintien de l'emploi direct et indirect de la vallée du Rhône.



LA PASSE A POISSONS EN CHIFFRES

- Longueur de la passe : 250 mètres
- 30 bassins de 4 x 2.8 m
- Débit d'attrait : 2 m³/s
- Hauteur de chute : 7.7 m
- Plus de 20 000 poissons passés en 5 mois (décembre 2021 à avril 2022)
- 12 espèces recensées

Le chantier

- Juillet 2020 : démarrage des travaux
- Durée du chantier : 14 mois
- Plus de 20 entreprises dont 90 % rhodaniennes
- Juillet 2021 : essais de mise en eau
- Décembre 2021 : livraison de l'ouvrage, mise en eau et transfert en exploitation
- Heures travaillées sur chantier : plus de 25 000 heures

- Coût de l'opération : 7 M€ (études, travaux et suivi)

Contacts presse :

Béatrice Ailloud - b.ailloud@cnr.tm.fr - +33 6 07 27 46 07 / Romain Jacquet - r.jacquet@cnr.tm.fr - +33 6 74 79 10 00

LES PARTENAIRES DU PROJET

CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône, dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels. CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation – lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts). ENGIE est son actionnaire industriel de référence.

Quelques chiffres repères : 1 400 collaborateurs, 4 000 MW de puissance installée et plus de 15 TWh de production d'électricité mixte, 19 barrages hydrauliques le long du Rhône, 57 parcs éoliens et plus de 49 centrales photovoltaïques partout en France.

Agir pour la biodiversité, un engagement fort de CNR pour la préservation de l'environnement

Assurer une continuité piscicole sur le cours principal du Rhône et ses affluents est une action qui illustre la politique RSE de CNR et sa contribution au développement durable. Développée en concertation avec les territoires et ses partenaires, cette stratégie est basée sur une vision globale de l'environnement.

Elle allie trois types d'interventions : la réhabilitation de lônes, qui améliorent la qualité des milieux aquatiques et favorisent la biodiversité, la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH) qui produisent une énergie verte à partir des débits réservés aux vieux Rhône, et la réalisation de passes à poissons qui facilitent la circulation dans le Rhône des espèces migratrices.

Depuis 2003, grâce à ses Missions d'intérêt Général, actions volontaires en faveur de la Vallée du Rhône, CNR a construit 17 passes à poissons (passes à bassins, à anguille ou passes rustiques), dont celle de Villebois. Au total 65 ouvrages de franchissement piscicole ont été réalisés à ce jour sur le Rhône et ses affluents.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent.

L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux

L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

Restaurer la continuité pour la circulation des poissons et des sédiments : une priorité du programme d'action de l'agence de l'eau.

Face au constat alarmant de l'érosion de la biodiversité, l'agence de l'eau en fait une priorité d'action et s'engage pour la reconquête de la biodiversité en soutenant la restauration du bon fonctionnement des écosystèmes. Elle vise ainsi la reconquête des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces, nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie.

L'agence de l'eau va investir 461 millions d'euros pour la restauration des rivières, des zones humides et la préservation de la biodiversité entre 2019 et 2024. Sur l'axe Rhône, dans le cadre du plan Rhône-Saône, l'agence a déjà soutenu la réalisation de 32 passes à poissons depuis la mise en œuvre du premier plan en 2007. Avec le 3^e plan Rhône 2022-2027, dont on attend prochainement la signature, l'agence prévoit d'accompagner encore 11 aménagements en faveur de la continuité écologique.

Contacts presse :

Béatrice Ailloud - b.ailloud@cnr.tm.fr - +33 6 07 27 46 07 / Romain Jacquet - r.jacquet@cnr.tm.fr - +33 6 74 79 10 00